



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 121905

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les programmes d'enseignement de l'histoire dans les établissements scolaires du second degré et plus particulièrement sur la suppression de l'enseignement des grandes étapes de l'histoire de France. En effet, il semblerait que la volonté d'étudier les civilisations extra-européennes, inscrites dans les nouveaux programmes d'histoire, se fasse au détriment de l'enseignement des phases-clés de la construction de notre société, tel que l'enseignement des croisades, de la Renaissance, ainsi que les grands personnages de notre Nation tels que Clovis, Jeanne d'Arc, Richelieu, Louis XIV et Napoléon Ier. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qui ont été prises afin que l'enseignement de l'histoire de France puisse être maintenue dans le cadre de la réforme des collèges et lycées.

Texte de la réponse

L'idée selon, laquelle l'étude de Louis XIV et de Napoléon aurait disparu de nos programmes d'enseignement au collège est une rumeur absolument infondée. Ainsi, en classe de 5e, le programme d'histoire comprend un thème intitulé « L'émergence du roi absolu », qui passe par l'étude du règne personnel de Louis XIV, mais aussi du château de Versailles et de la cour sous Louis XIV, ainsi que de l'évolution des limites du royaume jusqu'en 1715. De même, dans la deuxième partie du programme de la classe de 4e entrée en vigueur à cette rentrée 2011, porte sur la Révolution et l'Empire. Pendant 25 % du temps consacré à l'histoire au cours de l'année, les élèves étudieront deux thèmes : « les temps forts de la Révolution » et « les fondations d'une nouvelle France pendant la Révolution et l'Empire ». La période 1799-1804 qui va du Consulat à l'Empire est spécifiquement étudiée et, parmi les repères que les élèves doivent maîtriser au terme de l'année, figurent explicitement « Le Consulat et l'Empire : 1799-1815 » ainsi que « Napoléon Ier, empereur des Français : 1804 ». S'il est vrai que ces programmes s'ouvrent davantage à l'histoire du monde, et c'est une nécessité à l'heure de la mondialisation, cette ouverture ne se fait absolument pas au détriment de l'histoire de notre pays, qui reste centrale. Tous les enfants de la République doivent bénéficier à l'école, au collège et au lycée d'un enseignement approfondi afin d'acquérir les repères et les références nécessaires pour comprendre l'histoire de France.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121905

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2011, page 11919

Réponse publiée le : 21 février 2012, page 1621